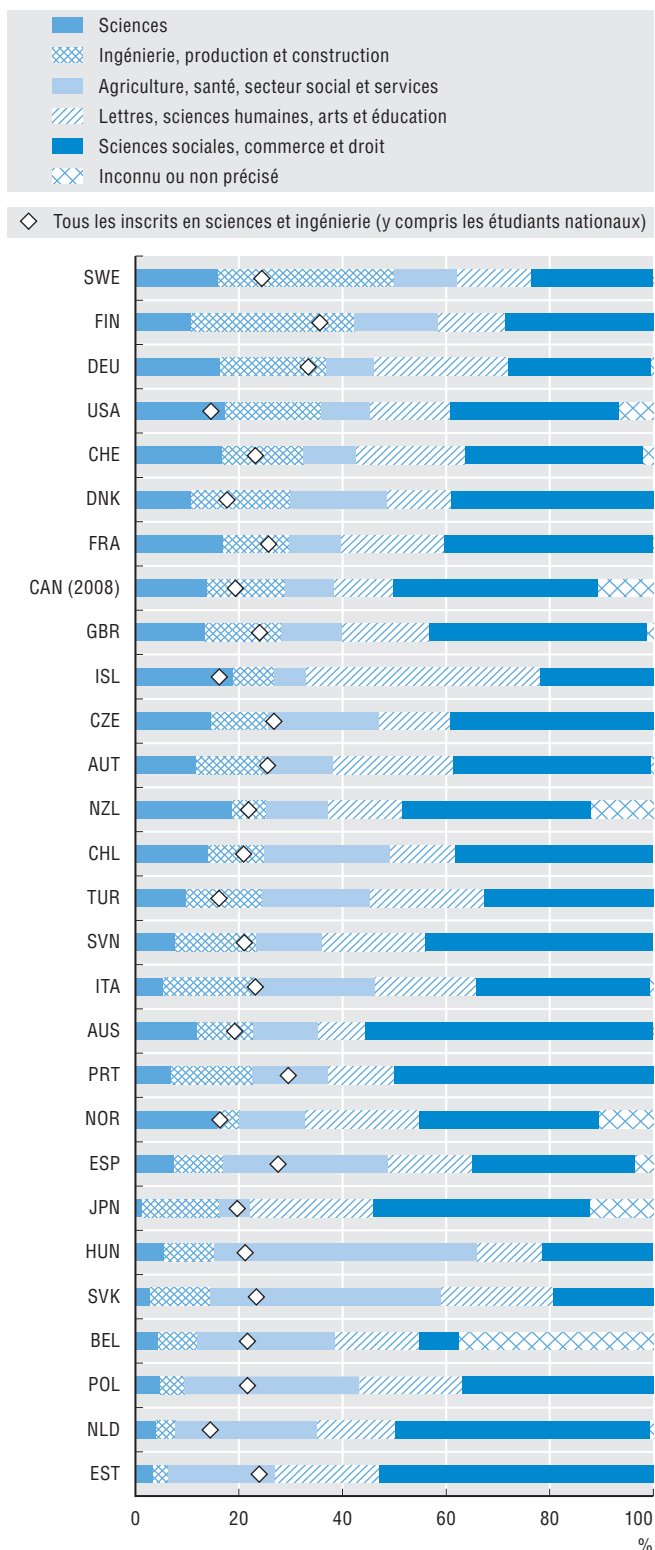


3. PARTAGER LA CONNAISSANCE

5. Mobilité internationale

Étudiants internationaux et étrangers, 2009

Par domaine d'études



Source : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation 2011 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932489927>

Les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche se sont internationalisés au cours des dernières décennies. Cette évolution peut être mesurée par la mobilité internationale des étudiants (enseignement supérieur) et des titulaires de doctorat (recherche). Au cours de leurs études et par la suite, les titulaires de doctorat contribuent aux progrès de la recherche dans leur pays d'accueil. De retour chez eux, ils apportent des compétences nouvelles et des liens avec les réseaux scientifiques internationaux.

Les étudiants internationaux étudient en premier lieu les sciences sociales, le commerce et le droit. Seuls la Suède, la Finlande, l'Allemagne et les États-Unis attirent plus d'un tiers d'étudiants internationaux grâce à leurs programmes de science et d'ingénierie. Dans 16 économies sur 28, la part des étudiants internationaux et étrangers inscrits en science et en ingénierie dépasse celle des étudiants nationaux – une tendance qui s'accroît encore au niveau doctoral.

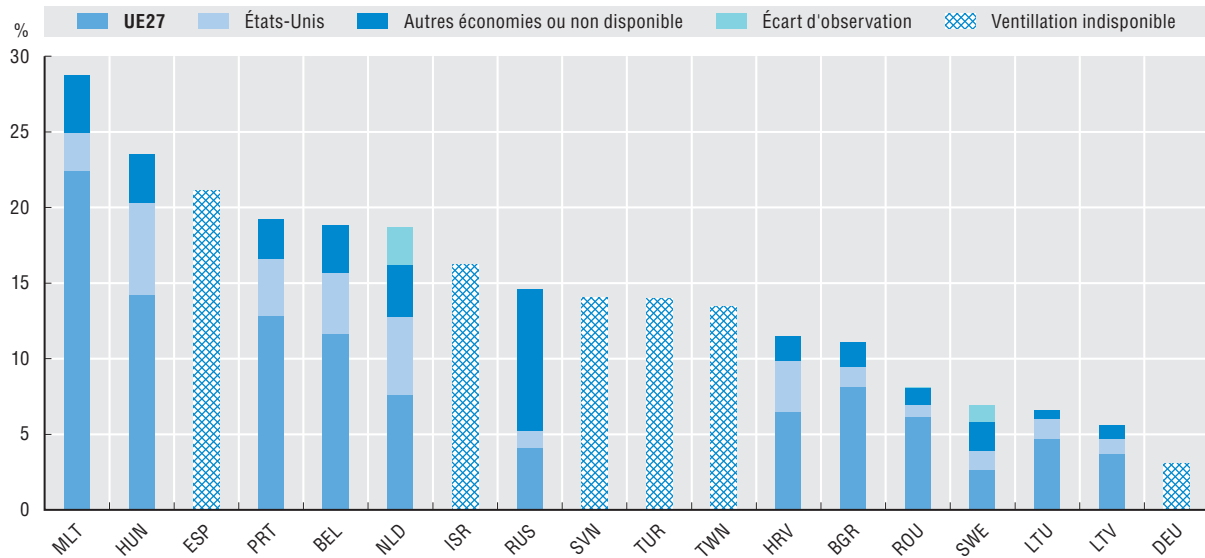
La mobilité internationale concerne en moyenne 14 % environ des titulaires de doctorat depuis dix ans. Si les États-Unis restent la première destination, les flux intra-européens, en particulier vers la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, dominent en Europe. Le départ à l'étranger semble essentiellement motivé par des raisons scientifiques ou professionnelles, mais la décision de retourner dans son pays d'origine s'explique davantage par des raisons personnelles et familiales.

Définitions


Les *étudiants internationaux* sont ceux qui partent à l'étranger dans l'intention d'étudier. L'Institut de statistique de l'UNESCO, l'OCDE et Eurostat définissent les étudiants internationaux comme ceux qui ne sont pas ressortissants du pays où ils étudient ou ceux dont la formation antérieure s'est déroulée dans un autre pays. Lorsqu'on ne dispose pas de données sur les étudiants internationaux, on utilise celles sur les *étudiants étrangers*, qui sont définis selon leur nationalité. Les domaines d'études correspondent à ceux définis dans la classification internationale type de l'éducation (CITE-97). Le *titulaire d'un doctorat* a obtenu un diplôme de recherche avancé au niveau 6 de la CITE-97. Sa mobilité internationale traduit le fait qu'il a vécu depuis dans un pays autre que son pays de résidence habituel pendant au moins trois mois, sauf si ce séjour s'est fait dans le cadre de loisirs, de vacances, de visites à des amis ou à des parents, des motifs de santé ou de pèlerinage religieux.

Mobilité internationale des titulaires de doctorat, par dernière destination, 2009

Pourcentage des ressortissants titulaires d'un doctorat ayant séjourné à l'étranger au cours des dix dernières années



Source : OCDE, d'après la collecte de données OCDE//ISU/Eurostat sur les carrières des titulaires de doctorat (2010), juin 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932489946>

Mesurabilité

La mesure de la mobilité internationale pose un réel problème aux statisticiens, essentiellement parce qu'il est difficile de suivre une cible mouvante. La mobilité internationale est souvent déterminée de manière approximative par des indicateurs de volumes (par ex., résidents étrangers ou nés à l'étranger) et non de flux (déménagement à l'étranger). À cela s'ajoute la difficulté de faire la distinction entre mobilité temporaire et migration. L'OCDE a fait des progrès notables ces dernières années pour concevoir de meilleures statistiques sur la mobilité internationale et les migrations, notamment des étudiants internationaux, en utilisant les résultats du programme mondial de recensements de 2000. Le projet sur les carrières des titulaires de doctorat (CTD) a permis de prendre en compte la mobilité de façon différente, en s'appuyant sur une nouvelle définition de la « mobilité internationale des titulaires de doctorat » et sur une série de questions relatives au pays d'origine, à la liste des pays où le diplômé a étudié, travaillé ou mené des recherches, et les raisons de la mobilité.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Mobilité internationale », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-26-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.